# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Montant et structure de la dette publique française

Question écrite n° 36997

### Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur le montant et la structure de la dette publique française. La dette publique s'élevait déjà à 2 380 milliards d'euros en décembre 2019 et la France a dû s'endetter de 200 milliards d'euros supplémentaires en 2020 en raison des dépenses engendrées par la pandémie, portant le niveau d'endettement à 118 % du P.I.B. fin janvier 2021. Selon un manifeste publié par des économistes européens, près de 25 % la dette publique européenne est aujourd'hui détenue par leur banque centrale dans la mesure où depuis 2015 la BCE et les banques centrales nationales achètent sur les marchés financiers des titres de dettes des États. Selon les informations disponibles, les banques centrales sont devenues le plus gros créancier des États devant les compagnies d'assurance françaises, les établissements de crédit, les autres opérateurs financiers nationaux et les « non-résidents ». Alors que le débat sur cette dette, les moyens consacrés à son remboursement futur et l'échéancier de ses remboursements inquiètent les Français, il est aujourd'hui nécessaire de faire œuvre de pédagogie et de transparence. C'est pourquoi il lui demande d'une part de lui indiquer de manière précise et exhaustive, en valeur et en pourcentage, qui sont les détenteurs de la dette publique française (Banque centrale européenne, Banque de France, compagnies d'assurances françaises et étrangères, établissements de crédit nationaux, établissements de crédits étranger, les autres opérateurs financiers, nationaux, les fonds de pensions étrangers, les fonds souverains étrangers et les « non-résidents »). Par ailleurs, l'État français étant actionnaire de la Banque de France, il lui demande de lui préciser le montant annuel des dividendes reçus par l'État de la part de cette dernière.

### Texte de la réponse

• Sur la question de la détention de la dette publique, il doit tout d'abord être précisé que la dette étant négociable, cette détention évolue chaque jour. Ce sont ainsi en moyenne 15 Mds€ de titres de dette de l'État qui sont échangés chaque jour. Des enquêtes sont cependant effectuées périodiquement par le Fonds monétaire international (FMI) et par la Banque de France fournissant une vision sur la nature et l'origine géographique des détenteurs de la dette de l'État. Ces données sont librement disponibles et accessibles, sur le site du FMI et de la Banque de France. La synthèse de l'enquête réalisée par la Banque de France est également présentée sur le site de l'Agence France Trésor (AFT), dans le bulletin mensuel de l'AFT. L'AFT propose par ailleurs une vidéo « tutoriel » sur le sujet, à destination du grand public et librement disponible sur son site internet[1]; • Les périmètres de ces données diffèrent en termes de champs retenus (dette publique dans le cas du FMI, dette de l'État dans le cas de la Banque de France), de classification (la Banque de France détaillant les catégories de résidents tandis que le FMI distingue plusieurs catégories au sein des non-résidents) ainsi que de leur fréquence de publication (trimestrielle pour la Banque de France, semestrielle pour le FMI). • Selon les dernières données de la Banque de France (à fin 2020), la dette française est détenue à 50,1 % par les non-résidents et à 49,9 % par les résidents. La part des résidents a augmenté significativement depuis 2015 (les non-résidents représentaient alors 63,6 % des détenteurs) en raison de la mise en place du programme d'achats d'actifs de la Banque centrale européenne, réalisé par la Banque de France.  Les assureurs et

organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) français résidents détiennent 18,8 % de la dette, les banques résidentes 6,7 % et les autres résidents, dont la Banque de France, 24,6 %. Cette dernière catégorie reflète essentiellement les titres détenus par la Banque de France.  Les données du FMI – dont le champ est plus large que la dette d'État et comprend toute la dette publique et qui sont publiées tous les 6 mois – permettent d'estimer que les banques centrales étrangères détiennent environ 20 % de la dette, les banques étrangères environ 5 % de la dette, et d'autres investisseurs étrangers (notamment gestionnaires d'actifs, assureurs) le reliquat. • Ces éléments montrent que la dette française bénéficie d'une excellente diversification tant du point de vue géographique que du point de vue de la typologie d'investisseurs. Cette diversification constitue un atout pour la France, à la fois en termes de coût, permettant de minimiser les taux d'intérêts par la concurrence entre les investisseurs, et de stabilité du financement, compte tenu de la variété des intérêts de ces différentes investisseurs. • Le montant global versé par la Banque de France fait l'objet d'une communication par la Banque de France chaque année. Ce montant, dont le dividende, pour les trois derniers exercices est le suivant :

| En millions d'euros | Perçu en 2019 (sur exercice 2018) | Perçu en 2020 (sur exercice 2019) | Perçu en 2021 (sur exercice 2020) |
|---|---|---|---|
| Dividende | 3 222 | 3 478 | 2 603 |
| IS | 2 399 | 2 650 | 1 633 |
| Total pour l'État | 5 621 | 6 128 | 4 236 |

[1] https://www.aft.gouv.fr/fr/tutos-laft

## Données clés

**Auteur :** M. Fabrice Brun
**Circonscription :** Ardèche (3e circonscription) - Les Républicains
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 36997
**Rubrique :** Finances publiques
**Ministère interrogé :** Économie, finances et relance
**Ministère attributaire :** Économie, finances et relance

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 9 mars 2021, page 1937
**Réponse publiée au JO le :** 22 juin 2021, page 5077